

Questionnaire santé massage bien-être



Le massage non-thérapeutique est une pratique participant au bien-être général de la personne. Toutefois, ces gestes ne sont pas anodins et la personne massée doit être en bonne santé et ne pas présenter certaines situations décrites ci-dessous. Dans certains cas, le massage non-thérapeutique sera totalement proscrit alors que dans d'autres, il suffira de l'adapter à la situation du massé. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir lire le questionnaire ci-dessous avec le plus grand soin et le cas échéant en faire part au praticien. Merci d'avance.

Pathologies contre-indiquées au massage

Souffrez-vous d'une des pathologies listées ci-dessous ?

1. hémophilie
2. insuffisance rénale
3. maladie des os ou du squelette
4. diabète
5. épilepsie

Les pathologies décrites ci-dessus interdisent tout massage même non thérapeutique, si vous avez pris rendez-vous avec votre praticien (masseur), il doit être annulé.

Pathologies autorisant le massage sous avis médical

Avez-vous souffert de l'une des pathologies listées ci-dessous ?

1. Infarctus il y a moins de 6 mois
2. Accident Vasculaire cérébral (AVC) il y a moins de 6 mois
3. J'ai ou j'ai eu une tumeur
4. J'ai ou j'ai eu un cancer
5. J'ai une maladie chronique

Les pathologies ou accidents décrits ci-dessus n'interdisent pas le massage non thérapeutique mais requièrent un avis et une autorisation médicale mentionnant :

- quel massage est autorisé ou interdit
- quelle durée pour le massage
- quelle(s) zone(s) du corps est (sont) à proscrire
- la durée de validité du certificat

Sans autorisation médicale, si vous avez pris rendez-vous avec votre praticien (masseur), il doit être annulé.

Pathologies temporairement contre-indiquées au massage

Actuellement, êtes-vous dans l'une des situations suivantes ?

1. fracture en cours de solidification
2. infection bactérienne, ou virale, urinaire, je suis sous de traitement médical
3. bronchite, sous traitement
4. vous avez subi une opération chirurgicale de moins de 3 mois
5. vous avez des nausées
6. vous avez des douleurs abdominales
7. tuberculose, sous de traitement médical
8. vous avez une blessure ouverte
9. vous avez eu une hémorragie il y a moins de 3 mois
10. vous avez des varices
11. vous avez une phlébite ou une tension artérielle élevée
12. vous avez de la fièvre
13. vous avez un zona
14. vous êtes dans un état fébrile
15. vous avez une maladie contagieuse
16. vous avez une inflammation
17. vous avez consommé trop d'alcool ou de la drogue avant de venir
18. vous avez fait un repas copieux avant de venir
19. votre système nerveux est en déséquilibre
20. vous avez un désordre mental
21. vous suivez un traitement de chimiothérapie ou radiothérapie

Les pathologies ou traitements décrits ci-dessus interdisent tout massage même non thérapeutique, si vous avez pris rendez-vous avec votre praticien (masseur), il doit être reporté à une date ultérieure impérativement en l'absence de l'une ou l'autre des situations signalées par vos soins.

Pathologies limitant le temps du massage

Etes-vous dans l'une ou l'autre des situations décrites ci-dessous ?

1. Problèmes cardiaques
2. Obésité
3. Sida ou faiblesse du système immunitaire
4. Vous avez une foulure ou une entorse
5. Vous avez plus de 65 ans ou moins de 15 ans

Les pathologies décrites ci-dessus ne vous interdisent pas le massage non thérapeutique, toutefois la durée initiale du massage doit être réduite.

Pathologies requierant un massage adapté

Etes-vous dans l'une ou l'autre des situations décrites ci-dessous ?

1. Enceinte
2. Vous souffrez de tensions musculaires
3. Vous êtes en dépression

Les pathologies décrites ci-dessus ne vous interdisent pas le massage non thérapeutique, toutefois le praticien (masseur) adaptera le massage à votre situation.